

Dossier d'agrément atelier de transformation

Obtenir l'agrément de votre atelier de transformation agroalimentaire à la ferme est un impératif. Mais les démarches sont complexes et demandent des compétences spécifiques.

Conseil engagé dans
une démarche qualité
de service

Pour qui ?

► Tout agriculteur ou groupe d'agriculteurs disposant d'un atelier de transformation agroalimentaire à la ferme

Les +

- Un conseiller spécialisé
- Un document officiel
- La force d'un réseau

A noter

- Accompagnement jusqu'à l'obtention de l'agrément
- Collaboration avec les services de l'état
- Tarifs et conditions de vente sur demande

Notre réponse

Vous accompagner dans l'obtention de l'agrément pour votre atelier de transformation.

Notre prestation

Conseil individuel

- Analyser l'activité de transformation sur site lors d'une
▶ visite minimum d'une demi-journée.
- Faire le bilan de l'activité et mettre en adéquation
▶ l'agrément avec l'activité réalisée.
- Préconisations techniques pour mise en conformité de l'atelier de transformation et rédaction du dossier en vue de l'agrément :
- Remise du dossier définitif dans un délai de 3 à 6 mois suivant la visite.

Nos engagements

- Faciliter vos démarches administratives.
- Réaliser un dossier d'agrément officiel et adapté à votre activité.

Contact



Julie ALCARAZ
Conseillère diversification

Tél. : 03 85 29 55 23
Fax : 03 85 29 56 55
jalcaraz@sl.chambagri.fr